

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

**N° 97/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

**Objet de la délibération :**  
**NAUFILOUE / Contentieux :  
ester en justice**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 66
- Absents :
  - Dont suppléés : 0
  - Dont représentés : 10
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 17
- Votants : 76

**Résultat du vote**

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mil dix-huit,  
Le deux juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

**Procuration**

**Excusé(e)**

Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Faillet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard

**Absent(e)s**

Mmes Faillet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A défaut de délégation du conseil au Président pour ester en justice,

Vu les désordres sur la baie vitrée et le carrelage à NAUFILOUE,

Dans la prolongation de l'expertise en cours,

Le conseil est invité à autoriser le Président à ester en justice dans les actions intentées contre les intervenants à la construction de l'espace ludique et touristique devant toutes juridictions compétentes tant en 1<sup>ère</sup> instance qu'en appel et à confier à Maître Antoine les procédures afférentes.

Le conseil à l'unanimité :

- Autorise le Président à ester en justice dans les actions intentées contre les intervenants à la construction de l'espace ludique et touristique devant toutes juridictions compétentes tant en 1<sup>ère</sup> instance qu'en appel,
- Confie à Maître Antoine les procédures afférentes.

Préfecture du Doubs

Fait et délibéré en séance, le 02.07.18

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

Reçu le 25 JUL. 2018



Contrôle de légalité